

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU PAYS DU LUNEVILLOIS

**SEANCE DU 18 MARS 2015**

L'an deux mille quinze, le 18 mars, les représentants du Comité syndical du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal de la Ville de LUNEVILLE sous la Présidence de Monsieur Hervé BERTRAND

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
En exercice : 30 Présents : 21
Votants : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

**Etaient présents :**

M. ARNOULD Philippe, M. AUBERT Jean-Christophe, M. BAUDOIN Jacques, M. BIENTZ Guy, M. BERTRAND Hervé, M. BILLIOTTE Daniel, M. DEWAELE Jacques, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, M. DUJARDIN Bruno, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GOGLIONE J. Marie, M. MAILLIOT Frédéric, M. HAUVILLER Jonathan, M. LAVOIL Jacques, M. MERCIER Thierry, M. MICLO Bernard, M. PISTER Jacques, M. SERVANT Guy, M. ZABEL Bernard,

Voix consultative : Mme Sophie LEHE, M. RICHARD Claude

**Etaient excusés avec pouvoir :** M. GEX Christian donne pouvoir à M. MICLO Bernard  
Mme FALQUE Rose-Marie donne pouvoir à M. HAUVILLER, M. ACREMENT René donne pouvoir à M. ARNOULD Philippe, M. BOUCAUD Christian donne pouvoir à M. BAUDOIN Jacques, M. LAMBLIN Jacques donne pouvoir à M. Laurent de GOUVION SAINT CYR, M. COLIN Philippe donne pouvoir à M. MAILLIOT Philippe, M. SONREL Christophe donne pouvoir à M. DUJARDIN Bruno, M. MARCHAL Michel donne pouvoir à M. LAVOIL Jacques

**Etaient excusés, remplacés par leur suppléant :** M. GEX Christian, M. MARCHAL Michel, M. SONREL Christophe, M. MULLER Bernard, M. HAINZELIN Francis

**Etaient excusés :** Mme VAUDEVILLE Sabrina, Mme JACQUOT Dominique M. MARTIN Jean- Paul, M. JAMBOIS Guy

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme Marie-Jo GEORGES

**2015- 015**

Date de convocation  
11/03/2015

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE  
TRANSPORT 2014**

Date d'affichage  
**23 MARS 2015**

Le compte de gestion du budget annexe transport est joint en annexe

Le président expose aux membres du comité syndical que le compte de gestion du budget annexe transport est établi par le comptable du trésor public à la clôture de l'exercice.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Le président vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Après avis favorable du bureau syndical, le comité syndical, à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe transport 2014, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Lunéville

Le Président  
Hervé BERTRAND  
1, rue  
René Basset  
54300  
LUNEVILLE


